

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Vous êtes réunis aujourd'hui pour donner un vote favorable à la COG 2023-2027. Oui, favorable, c'est ce qui vous est demandé. En effet, conscients des enjeux de cette nouvelle COG, le dernier vote s'était soldé par une COG non approuvée.

Cette COG prévoit, une nouvelle fois et au contraire des autres branches, une réduction des effectifs : ce sont plus de 2000 postes qui seront supprimés d'ici 2027. Rassurez-vous, l'intelligence artificielle compensera ces pertes d'effectif ! Nous voyons arriver régulièrement ces nouveaux outils informatiques, qui génèrent bien souvent plus de difficultés que de simplifications. Ces avancées informatiques ne remplaceront jamais les femmes et les hommes que nous sommes. Ces algorithmes partageront-ils les valeurs de l'Assurance Maladie pour rendre un service de qualité : solidarité, universalité, responsabilité ? Sauront-ils distinguer les situations ?

Cela dit, dans la mesure où, un agent recruté niveau 3, parce que le niveau 2 est en dessous du SMIC, le 3 l'est aussi sans les primes, ne pourra évoluer que vers un niveau 4 s'il ne souhaite pas manager, les postes seront faciles à rendre. Toutes les CPAM sont confrontées aux mêmes difficultés :

- difficultés de recrutement, le salaire, gelé depuis plus de 10 ans, n'attire plus. Il n'a pas été augmenté depuis, en tout cas pas à hauteur de l'inflation – 3.5% en 2022 et 1.5% en 2023 cela équivaut à environ 50€ bruts par mois depuis 10 ans, même pas de quoi remplir le réservoir ;
- difficultés de fidélisation : les possibilités d'évoluer sont extrêmement limitées, voire inexistantes, ce qui n'incite pas les salariés à rester.

Ce gel des salaires génère des situations de précarité dans le monde du travail en général, mais aussi dans nos organismes. Il génère de la frustration liée au manque de reconnaissance. Cela est complètement aberrant.

Les augmentations individuelles ne concernent qu'un salarié sur 5 chaque année, oui, vous avez bien entendu : 1 salarié sur 5. Là encore, nous parlons de 50 à 70€ bruts par mois. Tout cela est assez représentatif du dénigrement de nos missions par les politiques de ces dernières décennies.

Cette nouvelle COG se veut plus ambitieuse sur la fraude. Par contre, il n'est pas question d'intelligence artificielle là, pas de détection à posteriori ! Quels moyens va-t-elle mettre sur la récupération des préjudices subis ? Posez-leur la question ! Et qu'en est-il de la fraude aux cotisations de la part d'employeurs hors la loi ?

Cette nouvelle COG marquera un tournant en termes d'innovation informatique ? Ah oui ? A votre avis, comment fait-on pour que 80% des dossiers puissent être traités uniquement par des algorithmes ? Eh bien, on « simplifie la législation » jusqu'à aller à une forfaitisation des indemnités journalières, ce qui conduira à supprimer les dernières cotisations patronales. Ce forfait ne sera certainement pas à la hauteur de l'indemnisation actuelle, il ne sera plus basé sur le salaire. Les IJ ne seront donc plus un salaire de remplacement, comme elles le sont aujourd'hui, mais une simple allocation ! Il en sera terminé du grand projet de société issu du CNR.

Les mutuelles prendront peut-être le relais, enfin pour ceux qui auront les moyens d'en avoir une. Les salariés ne s'arrêteront plus, ils iront travailler, auront des accidents du travail, et verront leur espérance de vie drastiquement baisser. Cela résoudra définitivement le problème d'accès aux soins !

La boucle sera bouclée...

La CNAM vous demande de voter favorablement à un projet indécent, faute de quoi, une sanction tombera. Où est l'acte démocratique dans cette manière de procéder ? Serait-ce un semblant de 49-3 largement usité par le gouvernement actuel ?

Sur quelle base juridique s'appuie la CNAM ? L'article L227-3 du code de la Sécurité Sociale ne prévoit-il pas que seul le directeur signe le CPG ? Alors que faisons-nous là ? Qui ici à intérêt à ce que nous y soyons sinon le patronat ? Sinon ceux qui ont intérêt à la casse à laquelle on assiste depuis le plan Juppé ? A qui profite le crime ?

Vous allez décider dans quelle société vous souhaitez faire grandir nos enfants, et petits enfants. C'est aujourd'hui que nous construisons demain.

[Le Syndicat CGT CPAM](#)